



France : Les grandes lignes de la bible de la construction 2012 viennent d'être présentées



Dans le sillon du Grenelle de l'environnement, la nouvelle réglementation thermique « RT 2012 » dont l'objectif premier est de généraliser les bâtiments Basse Consommation vient de paraître après deux ans d'intenses débats et négociations.

Les principales dispositions de cette législation ont été présentées par le couple Borloo / Apparou, respectivement ministre de l'écologie et secrétaire d'état chargé du logement et de l'urbanisme dans une déclaration officielle du 6 juillet dernier. Elle sera publiée cet automne pour une première application dans les bâtiments tertiaires et publics dès le 1er juillet 2011 avant une généralisation au parc résidentiel à partir du 1er janvier 2013.

Les dispositions stipulées par le texte témoignent d'un changement d'approche, puisque l'on passe d'un encadrement des moyens à un encadrement des résultats. En effet la RT 2012 instaure, pour la première fois, un seuil limite de consommation établi à 50kWh/m²/an, soumis à variation en fonction de la localisation géographique et du type de bâtiment. En sus de la consommation énergétique, les bâtiments seront jugés sur deux autres critères : la conception du bâti, et la mesure du confort lors de la période estivale.

Si au grand damne des associations écologiques, le calcul de la consommation énergétique peut se montrer lacunaire, omettant jusqu'à 50% de la consommation énergétique d'un édifice, ces mêmes groupes de pression ont pourtant salué la résistance du ministère de l'écologie aux lobbys industriels et ont globalement approuvé la démarche, qui vise à accroître les constructions au bouquet énergétique équilibré.

Les textes officiels et les règles de calcul ne seront publiés que dans quelques semaines, et feront l'objet de toute notre attention.